

Envoyé sur le conseil de M. Ostwald, L.C.

A Messieurs les Membres du Comité de la Délégation.

Copie d'une lettre personnelle de M. Couturat à M. Beirac, président du Lingva Komitato, en réponse à la lettre du 5 novembre de M. Beirac à M. Ostwald, président du Comité de la Délégation.

Paris, le 12 novembre 1907.

Monsieur le Président,

Il est bien évident que ma lettre du 2 novembre n'avait pas l'intention, et ne pouvait pas avoir l'effet, de changer en quel que ce soit les décisions du Comité de la Délégation, dont le texte vous avait été antérieurement envoyé. Mais pour comprendre et interpréter ces décisions, il faut connaître les discussions qui les ont précédées et amenées au sein du Comité. Or dans ces discussions, quand on nous a demandé de négocier avec le "peuple espérantiste", il a été reconnu qu'il n'y a qu'une autorité qui ait qualité (si elle l'a) pour négocier en son nom, à savoir le Lingva Komitato. Et on a été ainsi amené à discuter l'étendue de ses pouvoirs, la rapidité de son fonctionnement, et même (s'il faut tout dire) la validité de sa constitution. M. Meek a fourni sur ces points des explications qui ont paru satisfaisantes au Comité; il a assuré que le Lingva Komitato était animé en grande majorité de dispositions conciliantes à l'égard des réformes proposées, et qu'il pourrait rendre ^{assez} rapidement une réponse dans des conditions suffisamment régulières pour que sa décision fût acceptée par l'ensemble des Espérantistes. C'est sous le bénéfice de ces explications et de ces assurances que le Comité, dans son désir de conciliation et d'union, a voté la décision finale, à savoir le membre de phrase: "en cherchant à s'entendre avec le Comité linguistique espérantiste", fruit d'une discussion de deux heures; et c'est alors qu'il a été convenu du délai d'un mois, soit pour une réponse définitive, soit pour des contre-propositions. Et si le Comité a fait cette concession, ç'a été d'abord pour tenir compte dans la plus large mesure des intérêts

du peuple espérantiste, et aussi pour obtenir l'unanimité, par conséquent le suffrage de M. Meeh, c'est à dire le vôtre. Mais s'il était établi que, comme vous l'écrivez à M. Ostwald, M. Meeh a outrepassé ses pouvoirs, le Comité aurait le droit de se demander dans quelle mesure il est encore tenu par sa décision, soit envers lui-même, soit surtout envers les Espérantistes et le Lingva Komitato.

Au sujet des indiscretions multiples commises par les Espérantistes, vous me dites qu'il est bien difficile d'empêcher les fuites. Cela est vrai; mais c'est justement une des raisons pour lesquelles il avait été entendu, d'un commun accord et dans l'intérêt de tous, que les négociations auraient lieu "severe konfidencie", selon le vœu du Dr Zamenhof lui-même, et par suite le plus rapidement possible; et c'est ce qui justifie le délai d'un mois qui avait été convenu. Je dois à ce propos protester contre une nouvelle incorrection plus grave que les précédentes: le Centra Oficejo (qui n'a aucune autorité officielle dans l'Espérantistaro, et qui n'est que le secrétariat du Lingva Komitato) a envoyé à des journaux espérantistes, pour la publier, une note où le projet de "Ido", soumis en ce moment à l'examen du Lingva Komitato, est qualifié de plagiat. Si le Centra Oficejo se permet des démarches aussi inconvenantes, il ne peut que justifier les doutes qu'on a émis sur l'autorité réelle que le Lingva Komitato possède dans le monde espérantiste. Je ne connais pas les sentiments de notre Comité à cet égard; mais je doute fort qu'il puisse tolérer indéfiniment une situation où il se croit obligé de garder envers les Espérantistes le silence promis, tandis que ceux-ci se croient dispensés à son égard de toute discrétion et même des simples convenances. C'est encore une raison pour laquelle il ne voudra sans doute pas prolonger le délai convenu; car, plus on attendra, plus on aura chance de voir des personnalités irresponsables se substituer au Lingva Komitato et prendre la direction des négociations, ou plutôt des hostilités.

Veillez agréer, etc.